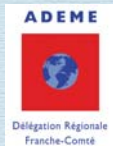


ARTISANS :

la DÉCHETTERIE
une alternative à la gestion
de vos déchets



**RESPECTEZ LE RÈGLEMENT,
ASSUMEZ LES COÛTS**



UNE SOLUTION DE PROXIMITÉ POUR

LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

Sous réserve de les séparer et de les trier par catégorie.

LES DÉCHETS INERTES



Ce sont les déchets qui n'évoluent pas dans le temps et qui ne sont pas dangereux pour la qualité des sols et des eaux.

Exemples : terre, pierre gravâts...

LES DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS



Ce sont les déchets assimilables aux ordures ménagères

Exemples : cartons, papier, verre, plastiques, bois, métaux, matières fermentescibles....

LES DÉCHETS DANGEREUX



Ce sont les déchets qui présentent un caractère dangereux pour l'homme et l'environnement

Exemples : peinture, diluants, batteries, piles, huiles, emballages souillés, néons...

UR DE PETITS VOLUMES DE DÉCHETS

- La déchetterie est un espace aménagé, clos et surveillé par un gardien où sont regroupés divers déchets qui sont ensuite soit recyclés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.
- C'est un point de dépôt destiné prioritairement aux particuliers et sous conditions aux professionnels (voir règlement affiché en déchetterie). Le non respect dudit règlement peut entraîner le refus de dépôt en déchetterie.

Contact : Sytevom 03 84 76 93 00

LES DÉCHETS INTERDITS

- X Médicaments (filière cyclamed)**
- X Ordures ménagères (collecte spécifique)**
- X Explosifs (faire appel à un prestataire)**
- X Déchets radioactifs
(faire appel à un prestataire)**
- X Déchets hospitaliers
(faire appel à un prestataire)**
- X Déchets d'amiante
(faire appel à une entreprise spécialisée)**

LA GESTION DES DÉCHETS :

Votre responsabilité jusqu'à élimination finale du déchet

Les entreprises sont responsables des déchets produits par leurs activités jusqu'à l'élimination finale.

L'interdiction de mélanger les déchets

Il est interdit de mélanger les déchets banals avec les déchets dangereux. Un tri à la source permet de diminuer le coût d'élimination.

L'obligation de valorisation de vos déchets

Tous les déchets doivent être valorisés au maximum grâce aux filières de valorisation.

La dangerosité des déchets peut être différente

Vérifier le symbole de dangerosité de vos déchets.

Le stockage

Les liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols doivent être stockés sur rétention.

La traçabilité

Vous devez conserver toute trace ou justificatif d'élimination des déchets (bordereau de suivi).

loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, modifiée par la loi du 13 juillet 1992.

Contact : Chambre de Métiers et de l'artisanat de la Haute-Saône,
Séverine CHARLOT, 03 84 75 31 24

LA GESTION DES DÉCHETS

